



# Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 05 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu en présentiel à la Salle de l'Office du Tourisme de Tellin – rue Grande 21a - 6927 TELLIN, **le 05 novembre 2020 à 20 heure 00.**

---

## Ordre du jour

### Séance publique

#### Urbanisme - Environnement - Logement

1. *CM - 2020 - 877 - MAJ redevance permis et autorisation - Décision*

#### Technique

2. *PP - 865 - PIC 2019-2021 - Réfection de la rue du Cimetière, du pont SNCB dans le cadre des travaux d'INFRABEL et de la rue du Thier Hubiet à Grupont, y compris l'égoûtage - Caractérisation du sol.*
3. *PP - 261 - ACHAT VEHICULE VOIRIE - Approbation des conditions et du mode de passation.*
4. *PP - 830 - Sécurisation du réseau de Tellin au réseau SWDE et pose d'une conduite de distribution - Approbation des conditions et du mode de passation.*

#### Finance - Comptabilité

5. *BP - Communication effectuée au Conseil Communal conformément aux dispositions de l'article 4 du R.G.C.C.*
6. *BP - 472 - Modifications Budgétaires - Exercice 2020*
7. *CV - 484.721- Taxe sur la gestion des déchets résultant de l'activité des usagers pour l'exercice 2021.*
8. *BP - 550.61 - Repas scolaires - Tarification - Adaptation*
9. *BP - 484.519 - Taxe sur les secondes résidences - Exercices 2021 à 2025 - Adaptation*

#### Intercommunales-Associations-Fabriques

10. *MR-9.47 Intercommunale SOFILUX - Subside attribué à TV Lux*
11. *MR-9.47 Intercommunale SOFILUX - Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2020.*
12. *MR-185.5 Fabrique d'Eglise Saint-Denis de Grupont - Compte pour l'année 2019 - Approbation.*
13. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise Saint-Denis de Grupont - Budget 2021 - Approbation.*
14. *MR-185.3 Fabrique d'Eglise Saint-Denis de Grupont - Modification budgétaire n°1 - Exercice 2020 - Approbation.*

#### Patrimoine

15. *SC - 570.4 - Demande d'entreposage de bois sur le domaine public communal Rue du Moulin à RESTEIGNE*
-

Recettes

16. CV- 486 - Agent percepteur de recettes - Désignation

Enseignement

17. VG- 551 - Personnel enseignant - Situation en application des normes concernant le capital périodes enseignement primaire, maternel et encadrement cours philosophiques - Année scolaire 2020-2021 - Ratification

Séance à huis clos

Fait à Tellin, le 28 octobre 2020

Par le Collège Communal,

LAMOTTE A.



La Directrice générale



DEGEYE Y.



Le Bourgmestre

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers : sur rendez-vous auprès de la DG au 0495/20.25.10.